

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-CORSE
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Haute-Corse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2021 est en forte augmentation de 35,2 % à 261 comparé à 2020 mais en repli de 6,8% si l'on compare par rapport à l'année 2019 avant crise sanitaire. En Corse, une augmentation des dossiers de 23,8 % est constatée par rapport à 2020 et de 2,1% par rapport à 2019. Si la tendance à l'augmentation des dossiers par rapport à 2020 est également observée en national (+11,2%), en revanche l'augmentation du nombre de dossiers par rapport à 2019 est contraire au constat national, qui voit une baisse des dépôts, de l'ordre de -15,5 %.

Les dépôts en ligne, possibles depuis le 7 décembre 2020, ont représenté 53 dossiers pour la région soit près de 10% des dépôts.

La proportion de redépôts, 30,7 %, se maintient en deçà de la moyenne nationale, 43,8 %.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers qualifiés irrecevables progresse de 12,5% par rapport à 2020 mais reste inférieur de 43,8% comparé à 2019. Ils représentent 3,3 % des dossiers traités, contre 4,5 % au niveau national. L'absence de surendettement est la cause principale d'irrecevabilité de ces demandes (44,4%) à l'image de ce qui est constaté en national (44%).

La part des Rétablissements Personnels au regard des dossiers traités, 41,9 % est supérieure à celle constatée au niveau national (39,4%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de solutions amiables, 8,8 %, reste au-dessus de celle nationale, à 7,9 %.

La proportion de mesures imposées suite à un redressement personnel sans liquidation judiciaire augmente légèrement et représente 41,9 % des dossiers traités. Elle reste supérieure à celle constatée au niveau national, 39,4 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission maintient un taux élevé de solutions pérennes réglant la situation de surendettement à 83,5 %, contre 76,3 % au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Typologie et procédure. Rencontre avec le Juge du Tribunal Judiciaire de Bastia
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 41</i>	Le surendettement, l'inclusion bancaire, le budget, fichiers d'incidents
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 12 Nombre d'enseignants : 7 Nombre de jeunes : 171</i>	Éducation financière et budgétaire, SNU, Prix de l'excellence économique STMG

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à informer les juges sur les changements de traitement et de barème de la commission applicable sur l'année civile. La réunion a également permis d'échanger et d'apporter des éclairages sur les positions des différentes parties.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions de la région ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Trois formations ont été organisées au profit de 41 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, mais en nette amélioration sur l'année 2021. Pour rappel, présence d'un seul mandataire judiciaire sur le département.
- La pandémie a eu un impact important sur la possibilité de tenir les commissions en présentiel ; entraînant des difficultés pour les commissaires à se connecter à nos commissions à distance et à participer pleinement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le besoin d'accompagnement social des débiteurs, préconisé par la Commission, est de plus en plus important. D'autant plus en fin de procédure car ils ne font pas toujours la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.
- Les débiteurs ne nous indiquent pas toujours avoir déjà bénéficié d'accompagnement social et budgétaire, ce qui amène la commission à demander un accompagnement alors que celui-ci a déjà eu lieu.
- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : Fond Social au Logement (FSL), Fond Social Européen (FSE)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Avec les créanciers :

- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.

Le 14 février 2022

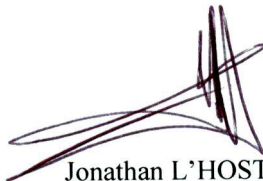
Le président de la commission,

François RAVIER
Préfet de Haute-Corse



Le secrétaire de la commission,

Jonathan L'HOSTE
Adjoint au Directeur départemental
de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	280	193	261	35,2%	-6,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	32,0%	34,4%	30,7%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,8%	7,5%	11,4%		
Dossiers décidés recevables par la commission	275	180	246	36,7%	-10,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,6%	10,6%	10,6%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	16	8	9	12,5%	-43,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	37,5%	25,0%	55,6%		
Dossiers orientés par la commission	276	182	248	36,3%	-10,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,5%	43,4%	46,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	51,4%	42,9%	45,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,6%	1,6%	0,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	44,9%	55,5%	53,6%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	279	213	272	27,7%	-2,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,7%	3,8%	7,0%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,7%	3,8%	3,3%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,7%	41,3%	41,9%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,4%	1,4%	0,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,2%	9,9%	8,8%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,8%	4,2%	4,8%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,4%	5,6%	4,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,2%	39,9%	38,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,3%	37,1%	36,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,3%	18,8%	16,9%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	2,9%	2,8%	2,2%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,3%	84,0%	83,5%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	2		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	1		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	HAUTE-CORSE	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,3%	2,1%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,9%	43,4%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,8%	8,8%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,2%	38,2%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83,5%	85,3%	76,3%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Haute-Corse	Dettes financières	9 864	186	929	72,5%	75,0%	19 583	4,0
	dont dettes immobilières	3 422	28	37	25,1%	11,3%	98 389	1,0
	dont dettes à la consommation	5 941	169	746	43,6%	68,1%	16 179	3,0
	dont autres dettes financières	502	113	146	3,7%	45,6%	1 070	1,0
	Dettes de charges courantes	1 191	180	587	8,7%	72,6%	3 957	3,0
	Autres dettes	2 556	106	215	18,8%	42,7%	4 115	1,0
	Endettement global	13 612	248	1 731	100,0%	100,0%	19 396	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	Dettes financières	18 497	395	1 859	69,1%	77,8%	21 189	4,0
	dont dettes immobilières	6 528	56	82	24,4%	11,0%	102 168	1,0
	dont dettes à la consommation	11 255	362	1 508	42,1%	71,3%	16 531	3,0
	dont autres dettes financières	713	223	269	2,7%	43,9%	1 000	1,0
	Dettes de charges courantes	2 903	376	1 145	10,9%	74,0%	4 215	3,0
	Autres dettes	5 351	206	390	20,0%	40,6%	3 341	1,0
	Endettement global	26 750	508	3 394	100,0%	100,0%	21 557	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0